

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : COMMUNE DE VILLARS

Date de Convocation : 08/03/2024 DateConvocation	Décisions N° : D-2024-03-03	Membres : En Exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12
---	--------------------------------	--

Le 18/03/2024 à 19h30
, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de PEREIRA.
Etaient présents : BELLON,BLANC,CASTANO,CECCHINI,CORNAND,EVEN,MASSEL,PEREIRA,VANEL
Etaient excusés : FELLON,MENSE,POUCEL
Etaient absents : HENAREJOS, POIMBOEUF,
Mme FELON a donné procuration à CECCHINI, Mme MENSE a donné procuration à PEREIRA, POUCEL a donné procuration à EVEN

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 155 022.97 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 499 520.42 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution («DéficitLibSoldeINV - 001) de la section d'investissement de : -223 006.69 €
Un solde d'exécution (Excédent«LibSoldeFonc - 002) de la section de fonctionnement de : 192 057.47 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 374 406.97 €
En recettes pour un montant de : 345 807.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 96 583.69 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par «Ass»«emblemDelib»«AssembléeDelib», soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

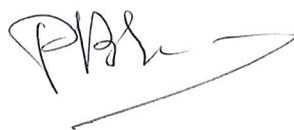
Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 96 583.69 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 594 994.20 €

Extrait certifié conforme,
Fait à COMMUNE DE VILLARS, le 19/03/2024



Accusé de réception en préfecture
084-218401453-20240321-D-2024-03-03-01-DE
Date de réception préfecture : 21/03/2024